

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 DÉCEMBRE 2025**

Présents : Françoise BASSET-MATHIEU, Lionel CABATON, Danièle DUFOUR, Laurence GUILLOUX, Alain JOLY, Céline KUBIACZYK, Éric MARTIN, Denise TABOULOT, Séverine THOMAS.

Excusés : Jean-Didier CHARVET, Gilles ROUGET.

Secrétaire de Séance : Eric MARTIN

Ordre du jour :

- * Approbation du procès-verbal de la réunion du 07 novembre 2025
- * Bilan salle polyvalente
- * Personnel communal
- * Affaires scolaires et sociales
- * Comptes-rendus des réunions intercommunautaires
- * Affaires diverses

L'an deux mille vingt-cinq et le seize décembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Laurence GUILLOUX, Maire.

■ **Compte-rendu du précédent Conseil**

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 07 novembre 2025. Laurence GUILLOUX rectifie que la réunion à laquelle elle a participé avec l'inspection académique concernait le projet pédagogique et non pas la carte scolaire.

■ **Bilan Salle Polyvalente**

Les conseillers municipaux ont visité le chantier de la salle dont les travaux sont achevés.

La commission de sécurité est passée le matin même et a rendu un avis favorable. Deux remarques ont été faites :

Office : mise en place étiquette "Barrage gaz" et tuyau à peindre en jaune,

Salle : éclairage de sécurité à compléter : il faut 1 élément par travée dans la grande salle, soit 4 au total.

Il reste quelques réserves sur les travaux à lever.

La mise en route du chauffage doit se faire cette semaine.

*** - Délibération n° DELIB_2025_44**

Aménagement Salle Polyvalente

Avenant n° 03 – Lot n° 01 « Démolition – Gros Œuvre »

Le Maire informe que des travaux prévus dans le lot n° 01 du marché initial ne sont pas nécessaires, une moins-value doit être calculée sur la signalisation verticale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
PREND NOTE de la moins-value sur les travaux de signalisation et travaux divers de maçonnerie,
AUTORISE le Maire à signer l'avenant correspondant à ces travaux non effectués par l'entreprise LASSOT pour le lot n° 01 « Démolition – Gros Œuvre » pour la somme de – 1 776,87 € HT.

*** - Délibération n° DELIB_2025_45**

Aménagement Salle Polyvalente

Avenant n° 02 – Lot n° 05 « Menuiseries Intérieures Bois »

Le Maire expose qu'il est nécessaire de rajouter des protections d'angle, des plinthes, des cimaises et des tablettes dans divers endroits de la salle polyvalente.

Ces travaux n'étaient pas prévus dans le marché.

Des travaux prévus dans le lot n° 05 du marché initial ne sont pas nécessaires, une moins-value a été également calculée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE de rajouter des protections d'angle, des plinthes, des cimaises et des tablettes dans divers endroits de la salle polyvalente,
ACCEPTE le devis de l'entreprise FUYET PERE ET FILS pour le lot n° 05 : Menuiseries Intérieures Bois pour la somme de 1 299,91 € HT supplémentaires,
AUTORISE le Maire à signer l'avenant correspondant à ces travaux supplémentaires.

*** - Délibération n° DELIB_2025_46**

Aménagement Salle Polyvalente

Avenant n° 02 – Lot n° 07 « Carrelage – Faïence »

Le Maire informe qu'il n'est plus nécessaire de prévoir l'installation de miroirs prévus dans le marché initial.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
ACCEPTE le devis de l'entreprise AMVR POUPON CARRELAGE pour le lot n° 07 : Carrelage-Faïence pour la somme de – 600,00 € HT,
AUTORISE le Maire à signer l'avenant correspondant à ces travaux supplémentaires

*** - Délibération n° DELIB_2025_47**

Réalisation place PMR dans la cour de la salle polyvalente

Le Maire expose qu'une place PMR (Personnes à Mobilité Réduite) doit être réalisée en enrobé dans la cour de la salle polyvalente.

Le Conseil, après en avoir délibéré,
ACCEPTE le devis de l'entreprise SIVIGNON de Vendenesse-lès-Charolles pour un montant de 1 045 € HT,

Lionel CABATON informe que la citerne de gaz va être évacuée. Des bouteilles de gaz vont être installées pour le fonctionnement du four.

*** - Délibération n° DELIB_2025_48**

Installation Ventilo-Convecteurs Electriques dans les petites salles de réunion

Le Maire expose qu'il est nécessaire d'installer des Ventilo-Convecteurs dans les petites salles de réunion.

Le Conseil, après en avoir délibéré,
DECIDE d'installer 1 ventilo-convecteur dans chaque salle de réunion,
ACCEPTE le devis de l'entreprise MARCHAND de Paray-le-Monial pour un montant de 324 € HT,
AUTORISE le Maire à signer les documents administratifs se rapportant à ce dossier.

*** - Délibération n° DELIB_2025_49**

Aménagement Salle Polyvalente - Achat Tables et Chaises

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE d'acheter 15 tables et 120 chaises pour meubler la salle polyvalente,
ACCEPTE le devis de la société MOBIDECOR de Bonson 42160 pour un montant de 8 721 € HT,
AUTORISE le Maire à signer les documents administratifs se rapportant à ce dossier.

*** - Délibération n° DELIB_2025_50**

Location vidéoprojecteur Salle Polyvalente

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
FIXE le tarif de la location du Vidéoprojecteur à 20 € lors de la location de la salle polyvalente.

Un appel à volontaires est lancé pour le déménagement de la salle polyvalente fin décembre. Les conseillers municipaux proposent que les vieilles tables abîmées soient données à la Société d'Intérêt Local. Concernant les chaises, une réflexion est menée pour céder le surplus. La question d'achat d'une autolaveuse est soulevée. Le règlement intérieur et le contrat de location vont être réétudiés.

L'inauguration de la salle est fixée au samedi 24 janvier 2026 en parallèle des vœux du Maire.

■ **Personnel Communal**

* Monsieur Nicolas LESTIBOUDOIS a été recruté pour le poste d'agent technique polyvalent contractuel à partir du 08 janvier 2026.

* Madame Martine MULOT a terminé son contrat fin novembre. Madame Lydie THORET la remplace au poste d'agent de restauration au restaurant scolaire. Madame Sheryl CASTANARES assurera la surveillance durant le temps méridien.

* Le contrat de Madame Carole GRIFFON à l'entretien des bâtiments communaux est renouvelé.

* Le Comité Paritaire du Centre de Gestion de Saône-et-Loire a rendu un avis favorable à l'unanimité pour le licenciement pour insuffisance professionnelle de Madame Christine FILIPPINI. Celui-ci sera effectif au 04 février 2026.

■ Affaires Scolaires et Sociales

* Une réunion a été organisée par la commission « affaires scolaires » avec le foyer BESSEIGE, les enseignantes et les délégués des parents d'élèves. Le bilan à la fin du 1^{er} trimestre est positif.

* Une réflexion est menée sur un changement d'organisation à la cantine afin que les enfants puissent se défouler avant le repas.

* Madame le Maire soulève le sujet d'un cas de harcèlement scolaire. Les enseignantes ont déployé le protocole Phare pour pallier à ce problème.

* Séverine THOMAS fait le compte-rendu de la réunion menée par l'inspection académique sur « l'Ecole de Demain en Saône-et-Loire ». L'évolution démographique est en baisse. Sur 1 an baisse des effectifs scolaires de 10%.

* SEJ : La Communauté de Communes St Cyr Mère Boitier a émis l'hypothèse d'une reprise de la compétence « Enfance – Jeunesse » par les communes. Un tour de table est lancé pour connaître les avis des conseillers municipaux. Constat : Ce service de garderie périscolaire est important pour les parents, il faut que les familles jouent leur rôle et prennent leurs responsabilités. Il est également essentiel pour le maintien des effectifs à l'école. Le sujet va être débattu lors de la réunion communautaire du 17 décembre 2025.

* Le repas des aînés a eu lieu le 07 décembre dernier. 64 repas ont été servis aux personnes de plus de 70 ans. Des colis seront distribués cette fin d'année aux personnes de plus de 80 ans qui n'ont pas pu assister au repas.

■ Compte-rendu des réunions intercommunales

* Les conseillers ont reçu le compte-rendu de la dernière réunion de conseil communautaire. Laurence GUILLOUX refait un point.

* SIRTOM

Lionel CABATON informe que la tonte de pelouse ne sera plus acceptée dans les déchetteries.

Une benne réservée à l'usage des communes quand elles récupèrent des pneus abandonnés dans des espaces publics sera mise à disposition courant 2026 à Cluny.

■ Affaires Diverses

* Monsieur Rémy LARIVE DIALLO a été recruté pour le poste d'agent recenseur. Le recensement de la population aura lieu du 15 janvier au 14 février 2026.

* Une administrée a soulevé le manque de transport en commun sur notre village. Elle souhaite mettre en place un réseau d'entraide pour les déplacements.

* Un logement au-dessus de l'école va être libre à la location début janvier.

* Les artistes locaux Vroulons souhaiteraient exposer leurs œuvres. La commune n'est pas opposée à ce que dans l'année une exposition soit organisée à la salle des fêtes et que la salle soit mise à disposition à cette occasion ; il appartient cependant aux artistes concernés de se concerter et de prendre en charge cette organisation, la commune apportant une petite assistance technique si nécessaire.

* La prochaine réunion est fixée au vendredi 30 janvier 2026.

La séance est levée à 23h50.

Le Maire,
Laurence GUILLOUX

Le secrétaire de séance,
Eric MARTIN